

that we should meet on the Indonesian question tomorrow morning at 10.30. We have already made arrangements for the Security Council to meet tomorrow afternoon at 2.30 to continue its consideration of the India-Pakistan case.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I shall accept any decision made by the President. May I, however, ask the President whether it would not be possible to try to avoid holding two meetings tomorrow in view of all our other obligations, and especially our obligation to prepare for the meetings. When we hold two meetings a day, one in the morning and one in the afternoon, it becomes very difficult for us to prepare even the statements which we have to make and to follow the various questions which we have to consider. Consequently, it might be better if the continuation of the debate on the Indonesian question could be postponed till Thursday. But, needless to say, I shall abide by any decision of the President.

May I correct something I have just said? On Thursday there is a meeting of the Interim Committee of the General Assembly which would therefore make it necessary to postpone until Friday the continuation of the discussion on Indonesia.

The PRESIDENT: The information which I have with regard to the meetings of the Interim Committee is that meetings are planned both for Thursday and Friday in the mornings. Whether they will continue in the afternoons is something I do not know.

It seems to me that because of the fact that members of the Security Council are committed also to being present at meetings of the Interim Committee, and because it is important that we should get on both with the Indonesian question and with the India-Pakistan case, we should accept the disadvantage, if I may say so to the representative of France, of meeting tomorrow morning on the Indonesian question and continuing in the afternoon on the India-Pakistan case.

I am told that the meeting in the afternoon will commence with a statement by the representative of Pakistan to be followed, very probably, by a statement by the representative of India, and that those statements may well take up most of the meeting. Accordingly, and with great deference to the representative of France, I still suggest that we should meet tomorrow on the Indonesian question at 10.30 a.m. and continue with the India-Pakistan case in the afternoon.

As there are no objections to that procedure, it will be considered as adopted.

The meeting rose at 5.15 p.m.

TWO HUNDRED AND FORTY-NINTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 18 February 1948, at 10.30 a.m.

President: General McNAUGHTON (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

réunissions demain matin à 10 h. 30 pour traiter de la question indonésienne. Nous avons déjà décidé, d'autre part, que le Conseil de sécurité se réunirait demain après-midi, à 14 h. 30, pour poursuivre l'examen de l'affaire de l'Inde et du Pakistan.

M. PARODI (France): Je m'en rapporte par avance à la décision que prendra le Président, mais je voudrais lui demander si l'on ne pourrait pas essayer d'éviter d'avoir deux séances dans la journée de demain, cela, en raison de toutes les obligations que nous avons, par ailleurs, notamment, pour la préparation de nos séances. Lorsque nous tenons deux séances dans une journée, une le matin et une l'après-midi, il nous devient très difficile de préparer même les interventions que nous avons à faire et de suivre l'ensemble des questions que nous avons à débattre ensuite. Si donc la suite du débat sur la question indonésienne avait pu être reportée à jeudi, peut-être cela aurait-il présenté des avantages. Mais je m'inclinerai, bien entendu, devant la décision du Président.

Permettez-moi de corriger ce que je viens de dire, sur un point. Jeudi nous avons une réunion de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale; cela remettrait par conséquent à vendredi la suite de la discussion sur l'Indonésie.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'après les renseignements qui m'ont été fournis en ce qui concerne les séances de la Commission intérimaire, les deux séances sont prévues pour mardi matin et mercredi matin. Je ne sais pas si elles se poursuivront l'après-midi.

Comme certains membres du Conseil de sécurité sont également tenus d'assister aux séances de la Commission intérimaire, et qu'il est important que nous poursuivions l'examen de la question indonésienne et de la question de l'Inde et du Pakistan, il me semble que nous devons, si je puis me permettre de le dire au représentant de la France, accepter l'inconvénient qu'il y aura à nous réunir demain matin pour traiter de la question indonésienne, et l'après-midi pour traiter de l'affaire de l'Inde et du Pakistan.

J'apprends que la séance de l'après-midi commencera par une déclaration du représentant du Pakistan, que suivra, très probablement, une déclaration du représentant de l'Inde, et qu'il est fort possible que ces déclarations occupent la plus grande partie de l'après-midi. Par suite, avec toute la déférence que j'éprouve pour le représentant de la France, je continue à proposer que nous nous réunissions demain, à 10 h. 30, pour traiter de la question de l'Indonésie, et l'après-midi pour traiter de l'affaire Inde-Pakistan.

Comme cette procédure ne soulève pas d'objections, je la considère comme adoptée.

La séance est levée à 17 h. 15.

DEUX CENT QUARANTE-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 18 février 1948, à 10 h. 30.

Président: Le général McNAUGHTON (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

22. Provisional agenda (document S/Agenda 249)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - a) First interim report to the Security Council of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question (document S/649).¹

23. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

24. Continuation of the discussion of the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Justice Richard C. Kirby, member of the Security Council Committee of Good Offices on the Indonesian Question, and the other members of the Committee; and Mr. P. P. Pillai, representative of India; Mr. E. N. van Kleffens, representative of the Netherlands; Major Antonio Chanco, representative of the Philippines; Mr. Ali Sastroamidjojo, representative of the Republic of Indonesia; and Mr. William D. Forsyth, representative of Australia, took their places at the Council table.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The United Nations has been considering the question of the situation in Indonesia almost since its very beginning. We know that the Security Council considered this problem at the beginning of 1946 in London [12th meeting], at the request of the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.² It was clear even then that the situation in Indonesia was fraught with serious consequences and that the Security Council should therefore take effective steps to improve it.

Even then the representatives of the USSR and the Ukrainian SSR were drawing the attention of the Security Council to the fact that military operations were being conducted in Indonesia by the Netherlands and the United Kingdom with a view to throttling the national liberation movement of the Indonesian people, and that Netherlands, British and even Japanese troops were being used for these purposes against the Indonesians, a fact which, in itself, called for serious action by the Security Council. It was also pointed out that the situation in Indonesia might become even more serious for the whole cause of maintaining peace and security, unless urgent and effective measures were taken. The USSR representative drew the Council's special attention to the fact that, according to information widely publicized in the world Press, the Netherlands Government was preparing to take military action on an even wider scale in Indonesia to crush the Indonesian people's struggle for its independence.

It was clear even then that the Netherlands was preparing large contingents of armed forces to be sent to Indonesia, and that these contingents were being issued with the most up-to-date

22. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 249)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Premier rapport provisoire de la Commission de bons offices au Conseil de sécurité sur la question indonésienne (document S/649).¹

23. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

24. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Kirby, membre de la Commission de bons offices pour la question indonésienne et les autres membres de la Commission; M. P. P. Pillai, représentant de l'Inde; M. E. N. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; M. Antonio Chanco, représentant des Philippines; M. Ali Sastroamidjojo, représentant de la République d'Indonésie et M. William D. Forsyth, représentant de l'Australie, prennent place à la table du Conseil.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): C'est presque dès sa création que l'Organisation des Nations Unies s'est occupée de la situation qui règne en Indonésie. On sait en effet que, sur la demande du Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine², le Conseil de sécurité a examiné cette question dès le début de 1946 [12^e séance], à Londres. A cette époque déjà, il apparaissait clairement que la situation qui s'était créée en Indonésie était lourde de conséquences graves et que le Conseil de sécurité devait prendre des mesures efficaces afin d'y porter remède.

Dès cette époque, les représentants de l'Union soviétique et de la RSS d'Ukraine ont attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que les Pays-Bas et le Royaume-Uni menaient en Indonésie des opérations militaires destinées à étouffer le mouvement d'indépendance nationale du peuple indonésien, et utilisaient à cette fin contre les Indonésiens des troupes néerlandaises, britanniques, voire japonaises, ce qui méritait en soi que le Conseil de sécurité prit des mesures sévères. Ils faisaient remarquer en même temps que, si l'on ne prenait pas des mesures rapides et efficaces, la situation en Indonésie pourrait affecter plus encore la cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant de l'URSS attirait spécialement l'attention du Conseil sur le fait que, selon des informations abondamment publiées dans la presse internationale, le Gouvernement des Pays-Bas s'apprêtait à élargir encore le champ de son activité militaire en Indonésie, afin de juguler la lutte que le peuple indonésien menait en faveur de son indépendance.

Il apparaissait clairement déjà que les Pays-Bas rassemblaient d'importants contingents de troupes à destination de l'Indonésie, que ces contingents bénéficiaient de l'équipement le plus

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Special Supplement No. 1.

² *Ibid.*, First Year, First Series, Supplement No. 1, annex 4.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième année, supplément spécial n° 1.

² *Ibid.*, Première année, première série, supplément n° 1, annexe 4.

military equipment—tanks, artillery, etc. Unfortunately, all this was corroborated, and the world became witness of aggressive action taken on a still wider scale by the Netherlands against the Indonesian people and against the young Indonesian Republic.

The military operations begun by the Netherlands against that Republic in 1947 evoked the indignation of the broadest democratic circles in various countries of the world. These operations were stigmatized as open aggression on the part of the Netherlands against a young, rising State, which had an old and lengthy tradition of struggle for its independence from Dutch imperialism. They evoked the indignation of wide democratic circles in various countries of the world; they evoked the indignation of democratic statesmen. All these people wondered whether the United Nations would allow the Netherlands to carry out its aggression with impunity, and to throw down a challenge to all the peace-loving peoples, which had just emerged from the cruellest and most sanguinary of all wars.

Naturally, they expected appropriate action to be taken in the first place, by the Security Council, which is mainly responsible for the maintenance of international peace. After India and Australia had asked the Security Council [documents S/447 and S/449] to consider the question of Netherlands actions in Indonesia, many people expected the Security Council finally to take appropriate action and to put the headstrong Dutch militarists in their place.

Unfortunately, these hopes were not fulfilled. From the beginning of the Council's consideration of this problem after receipt of the communications in question from India and Australia, it became clear that the Council, or rather, some of the States represented on the Council, were not at all concerned to put a stop to Dutch aggression in Indonesia and to safeguard the legitimate interests of the Indonesian people, which had become the victim of unprovoked armed aggression.

We all remember that at the first meetings at which the Security Council discussed the Indian and Australian request, serious divergencies became apparent between the various States represented on the Council, both on the question of appraising the situation which had arisen in Indonesia and on the means which the Council should use to rectify that situation. The USSR and Poland pointed out at the time that the Netherlands action constituted aggression and that the Security Council should take urgent measures to put an end to such action, although the representative of the USSR never doubted that the Netherlands would find supporters even in the Security Council. In its anxiety to maintain peace, the Government of the USSR then put forward [172nd meeting], as a minimum requirement, the withdrawal of the troops of both parties to the positions they had held before military operations in Indonesia began.

It would seem obvious to anyone who did not wish deliberately to close his eyes to the position in Indonesia, but wished to improve it, that this proposal was well founded. It should surely be obvious to everyone that the proposal was the very least which the Security Council should have adopted immediately, before deciding to take further steps to settle a number of other important

moderne: tanks, armes, etc. Tous ces renseignements se sont malheureusement avérés exacts et le monde a été témoin d'une agression plus poussée encore des Pays-Bas contre le peuple indonésien, contre la jeune République d'Indonésie.

Les opérations militaires lancées par les Pays-Bas contre la République en 1947 ont provoqué une indignation générale parmi les milieux démocratiques des différents pays du monde. On stigmatisait ces actes comme une agression ouverte des Pays-Bas contre le jeune État naissant qui fonde sur des traditions anciennes et indestructibles la lutte qu'il mène contre l'impérialisme néerlandais. Cette indignation a saisi l'ensemble des milieux démocratiques des divers pays du monde; elle a saisi les dirigeants politiques démocrates. Tous demandaient: « L'Organisation des Nations Unies va-t-elle réellement laisser les Pays-Bas se livrer impunément à leur agression et dévier tous les peuples pacifiques qui viennent de vivre la plus dure et la plus sanglante des guerres? »

Bien entendu, ils s'attendaient à voir le Conseil de sécurité, sur qui repose la responsabilité principale du maintien de la paix internationale, prendre les mesures adéquates. L'Inde et l'Australie s'étant adressées au Conseil de sécurité [documents S/447 et S/449] pour lui demander d'examiner la question de l'activité des Pays-Bas en Indonésie, bien des gens s'attendaient à ce que le Conseil de sécurité prit enfin les mesures nécessaires et remit à leur place les militaristes néerlandais exacerbés.

Ces espoirs sont malheureusement restés vains. Dès le début des débats du Conseil sur cette question, après la réception des communications de l'Inde et de l'Australie, il est en fait apparu que le Conseil, ou plus exactement que certains gouvernements représentés en son sein, ne se préoccupaient nullement de mettre fin à l'agression des Pays-Bas en Indonésie ni de défendre les intérêts légitimes du peuple indonésien, victime d'une agression militaire non provoquée.

Nous nous souvenons tous que, dès les premières séances consacrées par le Conseil de sécurité à l'examen des communications de l'Inde et de l'Australie, des divergences sérieuses ont surgi entre les divers Gouvernements représentés au Conseil, tant sur la façon d'apprécier la situation créée en Indonésie, que sur les moyens auxquels le Conseil devait recourir pour y porter remède. Dès cette époque, l'URSS et la Pologne indiquaient déjà que les actes des Pays-Bas constituaient une agression et que le Conseil de sécurité devait prendre des mesures immédiates pour y mettre fin. Le représentant de l'URSS ne se dissimulait cependant pas que la cause des Pays-Bas allait trouver des défenseurs au sein même du Conseil de sécurité. Se guidant sur son souci de maintenir la paix, le Gouvernement de l'URSS a alors formulé une exigence minimum [172^e séance]: le retrait des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le début des opérations militaires en Indonésie.

On pouvait croire que la justification de cette proposition apparaîtrait avec évidence à tous ceux qui ne fermaient pas sciemment les yeux sur la situation en Indonésie et qui voulaient l'améliorer. On pouvait croire que cette proposition représenterait clairement à tous le minimum que le Conseil de sécurité devait immédiatement adopter, en attendant qu'il décidât de prendre

questions arising out of the situation in Indonesia. Unfortunately, however, this was not done.

The USSR proposal to withdraw troops was decisively opposed by certain Governments, especially those of the United Kingdom, the United States of America, France, Belgium and for some reason or other, China. These Governments took a different view. They gave practically complete backing to the Netherlands action, although this ran counter to the demands made by very wide circles of the public in those very States. These circles urged the United Nations to take effective measures in connexion with the Netherlands action. Instead of taking such measures, the Governments of these States practically identified themselves with the position of the Netherlands Government, the representatives of which threw down an open challenge in the Security Council to the United Nations as a whole, making it clear that the Netherlands would pay no heed to the Organization, that it would act as it saw fit, and that any decision of the Security Council with which the Netherlands Government did not agree would be ignored. That is what Mr. van Kleffens told us in the Security Council.

These statements by the Netherlands representatives and the sympathetic reception given to them by certain States in themselves constituted a dangerous situation. They gave serious food for thought to those who genuinely respected, and still respect, the authority of the United Nations as an instrument in the struggle for peace. It was becoming evident, even then, that the Security Council might not have sufficient courage to put a stop to open aggression by one State against another, and that this might reflect seriously upon its authority as an organ responsible for preventing breaches of the peace, and putting an end to them if they did occur.

We all remember the results of the conflicting stand taken on this question by the various States represented on the Security Council. As a result of this difference of opinion, the USSR proposal for withdrawing the troops of both parties was not adopted. The rejection of this proposal, apart from proving the Security Council's inability to take effective measures against Netherlands aggression, had the effect that the situation in Indonesia not only did not improve but, on the contrary, deteriorated, since Netherlands troops continued to occupy more and more territory in Indonesia, annexing economically and strategically important regions and dealing increasingly heavy blows to the Republic.

The situation became even more complicated when the Council failed to adopt another important USSR proposal [194th meeting], namely, to set up a Security Council commission which would ensure the implementation of the Council's cease-fire order of 1 August 1947 [document S/459]. This proposal secured the requisite majority but was not adopted because France, a permanent member of the Security Council, voted against it. Thus, the Security Council failed to adopt any of the minimum, but nevertheless effective, proposals which would have secured the enforcement

de nouvelles mesures pour la solution d'une série d'autres questions importantes découlant de la situation créée en Indonésie. Tel n'a malheureusement pas été le cas.

La proposition de l'URSS sur le retrait des troupes s'est heurtée à l'opposition résolue de certains Gouvernements, et notamment du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Belgique et — personne ne sait pourquoi — de la Chine. Ces États ont adopté une position différente. Ils ont, en fait, pris résolument la défense des actes des Pays-Bas, bien que cette attitude fût en contradiction avec les exigences de la majorité des milieux sociaux de ces mêmes États. Ces milieux désiraient que les Nations Unies prissent des mesures efficaces à l'égard des actes des Pays-Bas. Au lieu de prendre ces mesures, les Gouvernements de ces États se sont en réalité solidarisés avec la position du Gouvernement néerlandais dont les représentants ont lancé, au sein du Conseil de sécurité, un défi à toute l'Organisation des Nations Unies, laissant clairement entendre que les Pays-Bas ne se souciaient pas de l'Organisation, qu'ils agiraient de la façon qu'ils jugeraient nécessaire, et qu'ils ne tiendraient compte d'aucune décision du Conseil de sécurité qui n'aurait pas l'accord du Gouvernement néerlandais. Tel était précisément le thème des déclarations qu'a faites M. van Kleffens devant le Conseil de sécurité.

Ces déclarations des représentants des Pays-Bas et la sympathie qu'elles ont rencontrée auprès de certains États constituaient déjà en soi une situation dangereuse. Elles donnaient fort à réfléchir à ceux qui se souciaient réellement, et se souciaient encore, de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de lutte pour la paix. Il apparaissait déjà clairement à l'époque que le Conseil de sécurité pourrait manquer du courage nécessaire pour couper court à l'agression d'un État contre un autre et que cette impuissance pourrait porter une grave atteinte à l'autorité du Conseil en tant qu'organe chargé d'empêcher les violations de la paix et d'y mettre fin si elles se produisent.

Nous avons tous présent à l'esprit le résultat des différends qui se sont élevés à ce sujet entre les divers États représentés au Conseil de sécurité: la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur le retrait des troupes des deux parties n'a pas été adoptée. En outre, l'échec de cette proposition a d'une part démontré que le Conseil de sécurité était incapable de prendre des mesures efficaces contre l'agression néerlandaise, et a eu d'autre part pour conséquence d'aggraver la situation en Indonésie au lieu de l'améliorer. Les troupes néerlandaises continuaient en effet d'occuper sans cesse de nouveaux territoires en Indonésie, de s'attribuer des régions importantes au point de vue économique et stratégique et de porter à la République des coups de plus en plus sévères.

La situation s'est encore compliquée du fait que le Conseil n'a pas cru devoir adopter une autre proposition importante soumise par l'URSS [194^e séance]. Il s'agissait de créer une commission du Conseil de sécurité chargée d'assurer l'exécution de la résolution adoptée par le Conseil le 1^{er} août 1947 [document S/459] et relative à la suspension des opérations militaires. Bien que cette proposition eût recueilli la majorité nécessaire, elle n'a pu être adoptée en raison du vote négatif de la France, membre permanent du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n'a

of the cease-fire decision already referred to and the re-establishment—in the military sense at least—of the position as it was before hostilities began.

All this enabled the Netherlands authorities and the Netherlands military command in Indonesia, to ignore the Security Council's cease-fire order and to continue military operations. The so-called Consular Commission, set up under the Council's decision of 25 August 1947 [*document S/525 I*], proved impotent and was unable to put a stop to military operations in Indonesia, since the Netherlands military command paid no heed to it. That was not fortuitous. The Commission consisted of the representatives of those countries which sympathized with the Netherlands in its venture, and which actually gave it assistance by their activities.

During the discussion of the proposal to set up that Commission, the representative of the USSR pointed out that we could not place reliance on that Commission, whatever might be the individual qualities of its various members. It was not difficult to realize that the very fact that among the members of the Commission were representatives of States which had, in one way or another, taken a pro-Netherlands position in this question, played into the hands of the Netherlands. Irrespective of how conscientious an attitude a particular member of the Commission took towards enforcement of the Security Council resolution, the Netherlands exploited this circumstance in its own interests, confident that the Commission would not particularly object. The subsequent course of events justified the hopes of the Netherlands.

Finally, the situation became even more complicated because of the fact that the Security Council, again as a result of the stand taken by certain States, failed to take any decision whatever on the setting up of a Security Council organ, which would investigate the situation in Indonesia, ensure the enforcement of the cease-fire order and settle other problems arising out of the Indonesian situation.

The so-called Committee of Good Offices, or Committee of Three, as it is otherwise called, is not really an organ of the Security Council, even from the point of view of the principle on the basis of which it was set up. Two of its members, Belgium and Australia, were chosen by the Netherlands and the Indonesian Republic respectively, and the third, the United States of America, was chosen as a result of an agreement between the first two members of the Committee. The decision to set up this Committee [*document S/525 II*] provided for only a formal connexion between it and the Security Council. The Committee was to inform the Council of its work and no more. As we know, the Committee did not carry out even this requirement.

Since the decisions taken by the Security Council on the Indonesian question, consisting in the setting up of the Consular Commission and of the Committee of Good Offices, and other actions, are absolutely unsatisfactory, the problem of the situation in Indonesia cannot even now be regarded as solved. This may be deduced also from the Committee's report submitted for the

donc adopté aucune des propositions minima, mais néanmoins efficaces, qui pouvaient assurer l'exécution de la résolution relative à la suspension des opérations militaires comme le retour, tout au moins dans le domaine militaire, à la situation qui existait avant le début des opérations.

Tout cela a permis aux autorités des Pays-Bas et au commandement militaire néerlandais en Indonésie de ne pas tenir compte de la résolution du Conseil de sécurité sur la suspension des opérations militaires et de poursuivre leurs activités. L'organisme créé par la résolution du Conseil en date du 25 août 1947 [*document S/525 I*], sous le nom de Commission consulaire, s'est révélé impuissant et n'a pu assurer la suspension des hostilités en Indonésie. Le commandement militaire néerlandais ne faisait en effet aucun cas de cette Commission. Ce n'était pas là un hasard. La Commission était composée de représentants des pays qui sympathisaient avec les Pays-Bas dans cette aventure et dont les actes fournissaient à ce pays une aide réelle.

Lors des débats sur la proposition tendant à créer cette Commission, le représentant de l'URSS a fait remarquer que nous ne pouvions avoir confiance en elle, quelles que fussent les qualités personnelles de tel ou tel de ses membres. Il était facile de comprendre que la seule présence au sein de cette Commission de représentants d'États qui, à des degrés divers, adoptaient une position favorable aux Pays-Bas en la matière favorisait ce pays. Les Pays-Bas, en effet, quelle que fût la bonne volonté avec laquelle tel ou tel membre de la Commission abordait l'exécution de la résolution du Conseil de sécurité, utilisaient la circonstance à leur avantage, convaincus qu'ils étaient que la Commission ne serait pas particulièrement exigeante à leur égard. Le cours des événements a justifié les espérances néerlandaises.

La situation s'est enfin compliquée encore du fait qu'en raison de l'attitude de certains Gouvernements le Conseil de sécurité n'a pu prendre aucune décision quant à la création d'un organe quelconque du Conseil de sécurité ayant pour tâche d'étudier la situation en Indonésie, d'assurer l'exécution de la décision relative à la suspension des opérations militaires et de régler les autres questions que soulevait cette situation.

La Commission dite de bons offices, ou Comité des Trois, comme on l'appelle également, n'est pas en fait un organe du Conseil de sécurité, ne fût-ce qu'au point de vue du principe qui a présidé à sa création. Deux de ses membres, la Belgique et l'Australie, ont été choisis respectivement par les Pays-Bas et la République indonésienne, tandis que le troisième, les États-Unis d'Amérique, a été désigné à la suite d'un accord entre les deux premiers. La résolution portant création de cette Commission [*document S/525 II*] ne prévoyait qu'une liaison de pure forme entre elle et le Conseil de sécurité. Elle devait informer le Conseil de ses travaux, mais rien de plus. Comme on le sait, la Commission n'a même pas répondu à cette exigence.

Puisque les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la question indonésienne et visant à créer la Commission consulaire, la Commission de bons offices et à prendre d'autres mesures, sont absolument insuffisantes, on ne saurait considérer à ce jour que la question de la situation en Indonésie soit réglée. Cela ressort du rapport que la Commission a soumis au Conseil

Council's consideration [document S/649], although the authors of the report seem to be trying to persuade us to the contrary. Consideration of the report enables us to draw up a sort of balance-sheet covering the period since the Security Council began examining the Indian and Australian request. But we are compelled to draw up this balance-sheet ourselves, because the Committee, in its report, has not drawn up one. On the contrary, the report gives a very one-sided appraisal of the work of the Committee and of the situation in Indonesia generally. It gives a rather coloured description both of this situation and of the results of the work done by the Committee.

Apparently, the purpose of the report is to show that the Committee has coped with its task and has found a satisfactory solution of the problem. In actual fact, the report bears witness to the contrary. It shows that both the course of the Committee's work and the results of that work are absolutely inadequate and are not in conformity with the tasks confronting the Security Council.

What balance-sheet, then, can be drawn up from consideration of the report of the Committee of Three?

In the first place, it is essential to note that the Committee of Good Offices, actually worked without keeping in touch with the Security Council. As I have said before, this was predetermined by the very principle on the basis of which it was set up. The Committee actually operated apart from the Council: not only did it not work under the Council's directions, but it not even consult the Council on the substance of any of the questions which arose in the course of the negotiations. The Committee followed its own line on these questions, paying heed neither to the Security Council nor to the United Nations generally, but only to the policy of those States the representatives of which formed the Committee. We all know what this policy represents. No one, of course, will deny that the stand taken by Australia in raising the Indonesian question before the Security Council had a positive significance. It is, however, only right to point out that, on fundamental questions, the United States, Belgium and Australia apparently took identical, or almost identical, positions in the Committee, as can be inferred if only from the fact that the report prepared by the Committee contains no dissenting opinion by any particular State, but represents a document unanimously approved by the Committee.

For instance, the following fact is of interest as illustrating the part played by the Committee of Good Offices in the negotiations between the Netherlands and the Indonesian Republic. On 28 November 1947 the Government of the Indonesian Republic submitted to the Committee a memorandum of 26 November asking that the Security Council be informed that the Netherlands was conducting, in addition to military aggression, a blockade against the Republic designed to strangle it economically [document S/649, appendix III]. The then Indonesian Prime Minister, Mr. Sjarifudin, who signed that memorandum, asked the Committee or the Security Council to take appropriate counter-measures in order to enable the Republic to re-establish its economic connexions and communications which had been cut by the Netherlands. What was the Committee's reaction to this? Mr. Sjarifudin's memorandum was sent not to the Security Council,

[document S/649], encore que ses auteurs semblent désireux de nous convaincre du contraire. L'étude de ce rapport nous permet de dresser en quelque sorte le bilan de la période qui s'est écoulée depuis que le Conseil de sécurité a examiné pour la première fois les communications de l'Inde et de l'Australie. Mais nous sommes contraints d'établir ce bilan nous-mêmes, car la Commission, dans son rapport, n'en a établi aucun. Le rapport donne au contraire une appréciation très partielle des activités de la Commission et, en général, de la situation en Indonésie. Il embellit aussi bien cette situation que les résultats des travaux menés par la Commission.

Il semble que le but du rapport soit de démontrer que la Commission s'est acquittée de sa tâche et a trouvé une solution satisfaisante du problème. Mais, en fait, le rapport témoigne d'autre chose. Il montre qu'aussi bien les travaux de la Commission que les résultats de ces travaux sont absolument insuffisants et ne correspondent pas au problème dont le Conseil de sécurité était saisi.

Quel est donc le bilan qu'il est indispensable de dresser après étude du rapport du Comité des Trois?

Premièrement, il convient de noter que la Commission de bons offices a fonctionné en fait sans maintenir de contact avec le Conseil de sécurité. C'est là une conséquence naturelle, comme je l'ai déjà montré, du principe même qui a présidé à sa création. La Commission a, en réalité, poursuivi son activité en marge du Conseil: non seulement elle n'a pas conformé ses travaux aux directives de celui-ci mais elle a encore évité de le consulter sur le fond d'aucune des questions qui se sont posées au cours de ses négociations. La Commission a agi en cette matière à son idée, sans se soucier du Conseil de sécurité ni de l'Organisation des Nations Unies en général. Elle ne s'est guidée que sur la politique des États représentés en son sein. Cette politique, tout le monde la connaît. On ne saurait nier, bien entendu, que l'Australie par exemple, en soulevant devant le Conseil de sécurité la question indonésienne, ait fait un geste positif. Mais en toute justice il convient de noter que, sur les points essentiels, les États-Unis, la Belgique et l'Australie ont adopté, au sein de la Commission, des positions semblables ou presque. Cela ressort du seul fait que le rapport rédigé par la Commission ne contient aucune opinion spécialement exprimée par tel ou tel État, mais représente au contraire un document adopté à l'unanimité.

Pour caractériser le rôle qu'a joué la Commission de bons offices dans les négociations entre les Pays-Bas et la République, le fait suivant présente, par exemple, un certain intérêt. Le 28 novembre 1947, le Gouvernement de la République indonésienne a remis à la Commission un mémorandum, en date du 26 novembre, la priant de faire savoir au Conseil de sécurité que les Pays-Bas, outre une agression militaire, entreprenaient le blocus de la République dans l'espoir d'étouffer son économie [document S/649, annexe III]. M. Sjarifudin, ancien Président du conseil indonésien, signataire du mémorandum, priait la Commission et le Conseil de sécurité de prendre des contre-mesures qui permettent à la République de rétablir ses relations économiques et ses communications détruites par les Pays-Bas. Comment la Commission a-t-elle réagi? Elle a envoyé le mémorandum de M. Sjarifudin, non pas au Conseil de sécurité, dont les membres ne

the members of which have only now, two and a half months later, been able to read this document in the Committee's report, but to the Netherlands representatives. Furthermore, by sending the Republican memorandum to the Netherlands authorities, the Committee at the same time gave them to understand that they need pay no attention to it, since the Republican Government's request was "founded entirely and solely on humanitarian grounds". This statement was made in the Committee's covering letter to the memorandum. Thus, the members of the Committee, with one stroke of the pen, disposed of this legitimate request of the Republic, obviously to the great satisfaction of the Netherlands.

Frankly, before we received the report, did we really know how the negotiations between the Netherlands and the Indonesian Republic, with the Committee's participation, were being conducted? The Security Council knew practically nothing of the course of these negotiations, since it received no reports from the Committee until these negotiations ended in the so-called *Renville Agreement* of 17 January 1948 [document S/649, appendices XI and XIII]. The Committee confronted the Security Council with a *fait accompli* and, as the report shows, is now attempting to represent the results of its work as a great achievement in solving the question of the situation in Indonesia. This is obviously an interpretation which we cannot accept.

Secondly, the report shows that the Netherlands military command in Indonesia systematically ignored even the inadequate and rather ineffective decisions which the Security Council managed to adopt. This refers, in the first place, to the cease-fire order of 1 August. The Netherlands Military Command disregarded this decision from the very beginning and continued military operations against the Indonesians in a number of sectors. The Security Council was aware from the very outset that the Netherlands was not carrying out that decision. When the Indonesians informed the Council of this, the Council issued a second cease-fire order [document S/512] on 26 August 1947 [195th meeting] on the proposal of the Polish representative.

It is well known, however, that even after this second order the situation remained unchanged for a considerable period of time. Netherlands troops continued to advance and to occupy more and more of the territory of the Indonesian Republic. The Netherlands authorities themselves made no secret of the fact that they were disregarding the Security Council's decision and were pursuing only their own schemes, the purpose of which was to force upon the Indonesians their plan for settling the situation in Indonesia with a view to strengthening Netherlands domination over the population of 70 million Indonesians.

In this connexion there is very interesting material in the reports of the observation teams set up by the Committee of Good Offices to investigate the situation in certain areas of Indonesia in order to discover how the Security Council's cease-fire order was being carried out. As if by chance, the communications of these groups have not been included in the Committee's report. And yet, these communications — for instance, the report of the observation team which investigated the situation on the

peuvent en connaître les termes qu'aujourd'hui — c'est-à-dire deux mois et demi plus tard — à la lecture du rapport de la Commission, mais aux représentants néerlandais. Bien plus, en envoyant le mémorandum républicain aux autorités néerlandaises, la Commission laissait en même temps entendre à ces dernières qu'elles pouvaient n'y attacher aucune importance puisque la requête du Gouvernement républicain était « entièrement et exclusivement fondée sur des raisons humanitaires ». Tels étaient les termes de la lettre par laquelle la Commission transmettait ledit mémorandum. Ainsi, d'un seul coup de plume, les membres de la Commission réglaient le compte de cette requête légitime de la République, à la grande satisfaction, sans nul doute, du camp néerlandais.

Franchement, savions-nous quoi que ce fût, avant d'avoir reçu le rapport, sur l'évolution générale des négociations que menaient les Pays-Bas et la République indonésienne avec le concours de la Commission? En fait, le Conseil de sécurité ne savait rien de l'évolution de ces négociations, puisque la Commission ne lui a fourni aucun renseignement jusqu'à la conclusion de l'Accord dit du *Renville*, le 17 janvier 1948 [document S/649, annexes XI et XIII]. La Commission plaçait ainsi le Conseil de sécurité devant un fait accompli et tente maintenant, comme il ressort du rapport, de présenter le résultat de ses travaux comme un pas important vers la solution de la question indonésienne. C'est là évidemment une version que nous ne pouvons accepter.

Deuxièmement, il ressort du rapport que le commandement militaire néerlandais en Indonésie a systématiquement écarté jusqu'aux résolutions insuffisantes et peu efficaces du Conseil de sécurité qu'il se trouvait en mesure d'accepter. Il s'agit avant tout de la décision du 1^{er} août sur la suspension des hostilités. Dès le début, le commandement militaire néerlandais a fait fi de cette décision et a continué dans une série de secteurs ses opérations militaires contre les Indonésiens. Dès le début, le Conseil de sécurité a su que les Hollandais ne mettaient pas cette décision en pratique. Informé de ce fait par les Indonésiens, le Conseil a adopté, le 26 août 1947 [195^e séance], sur la proposition du représentant de la Pologne, une deuxième résolution [document S/512] sur la suspension des hostilités.

On sait cependant que, même après cette deuxième décision, la situation est restée sans changement durant une période prolongée. Les troupes néerlandaises continuaient d'avancer et d'occuper de nouveaux territoires appartenant à la République indonésienne. Les Hollandais eux-mêmes ne dissimulaient pas qu'ils faisaient fi des décisions du Conseil de sécurité, qu'ils ne tenaient compte que de leur plan à eux, dont le but était d'imposer au peuple indonésien leur propre solution de la situation indonésienne et d'affirmer la domination des Pays-Bas sur les 70 millions d'Indonésiens.

A cet égard il est intéressant d'examiner les rapports des groupes d'observateurs créés par la Commission de bons offices pour vérifier la situation dans certains secteurs de l'Indonésie et déterminer la façon dont on y appliquait la résolution du Conseil de sécurité sur la suspension des hostilités. Comme par hasard, les communications de ces groupes ne figurent pas dans le rapport de la Commission. Et pourtant ces communications — comme par exemple le rapport du groupe d'observateurs qui a étudié la situation

Island of Madura in accordance with the Committee's decision of 11 December 1947—contain important factual material describing the situation with regard to the implementation of the Council's decision of 1 August 1947.

According to its report the team split up into three groups, consisting of representatives of all three delegations, and during its four-day stay on the island, visited nearly all the large towns in Madura and interrogated a number of officials and private persons. As a result of these investigations the representatives of the United States and Australia drew some extremely interesting conclusions. They write as follows:

"By 9 September 1947... the Netherlands forces... had greatly extended their control beyond the territory occupied by them on 4 August 1947."

This means that Netherlands troops continued to annex Indonesian territory on Madura Island after the Security Council's cease-fire order. This fact has been proved and frequently confirmed. It was confirmed also by the investigation made on the spot.

In the joint report made by the United States and Australian observers of that team it is stated:

"Thus, subsequent to 4 August 1947, each party was contending that the actions of the other party justified continued fighting on its part. It is clear that this situation could not have developed save for the fact that after adoption of the Security Council's resolution of 1 August 1947, and after the Netherlands authorities had full knowledge of the adoption of that resolution, Netherlands troops were for the first time landed on Madura... it is equally clear that... Netherlands forces in Madura were never ordered to stand fast..."

It is emphasized in the report of these observers that, even after the Netherlands troops landed on Madura, Republican troops continued loyally to comply with the cease-fire order, and this is proved by a statement made by General Spoor, himself, the Netherlands officer commanding, when he reported that between 15 October and 9 November Netherlands troops on Madura suffered no losses. It is obvious that they suffered no losses merely because the other party, the Indonesians, offered them no resistance, since they were complying with the Security Council's order to stop military operations.

The United States and Australian observers refute the Netherlands arguments as set forth in the memorandum of 13 December 1947, alleging that the Netherlands command was obliged to send its troops to Madura Island in order to re-establish order there and put an end to the persecution of the local population by the Indonesian authorities. The observers point out in their communication, in refutation of these Netherlands assertions, that the officials and private individuals interrogated by them on Madura testified that there had been no disorder on the island and no cases of persecution of the population until the Netherlands began military operations. Thus, the Netherlands assertion was a fabrication.

dans l'île de Madoura conformément à la résolution adoptée le 11 décembre 1947 par la Commission — contient des faits importants qui caractérisent la situation quant à l'exécution de la résolution adoptée, le 1^{er} août 1947, par le Conseil.

Le groupe, comme l'expose son rapport, s'est divisé en trois équipes où figuraient des représentants des trois délégations, et, durant les quatre jours qu'il a passés dans l'île, a visité presque toutes les agglomérations de Madoura et interrogé toute une série de fonctionnaires et de particuliers. De cette enquête les représentants des États-Unis et de l'Australie ont tiré des conclusions extrêmement intéressantes. Ils écrivent en effet:

"Au 9 septembre 1947, les forces néerlandaises ont étendu leur contrôle bien au-delà des lignes qu'elles occupaient le 4 août 1947."

Dans l'île de Madoura les troupes néerlandaises continuaient donc d'occuper des territoires indonésiens, alors que le Conseil de sécurité avait déjà adopté sa résolution sur la suspension des hostilités. Ce fait est prouvé et confirmé, sans doute possible. Il est également confirmé par l'enquête effectuée sur place.

On lit également dans les considérations des observateurs des États-Unis et de l'Australie qui faisaient partie de ce groupe:

"Ainsi, en ce qui concerne la période postérieure au 4 août 1947, chacune des parties affirme que les opérations militaires qu'elles mènent ont été provoquées par les opérations militaires de l'adversaire. Il est cependant clair qu'une telle situation n'a pu se produire qu'en raison du fait qu'après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution du 1^{er} août 1947, et bien que les autorités néerlandaises eussent été parfaitement au courant de l'adoption de cette résolution, les troupes des Pays-Bas ont débarqué pour la première fois à Madoura. Il est parfaitement clair que les troupes néerlandaises de Madoura n'ont pas reçu l'ordre d'arrêter leurs opérations."

Dans leur rapport, les observateurs soulignent que, même après le débarquement des troupes néerlandaises à Madoura, les forces républicaines ont continué de se conformer loyalement à l'ordre de cesser le feu. Cela ressort de la déclaration du général Spoor lui-même, Commandant en chef des forces néerlandaises, qui a déclaré que dans la période du 15 octobre au 9 novembre les troupes néerlandaises de Madoura n'ont subi aucune perte. Il est évident que, si elles n'ont éprouvé aucune perte, c'est que les forces adverses, par respect pour la résolution du Conseil sur la suspension des hostilités, ne leur ont opposé aucune résistance.

Les observateurs des États-Unis et de l'Australie réfutent la thèse exposée par les autorités néerlandaises dans leur memorandum du 13 décembre 1947 et selon lesquelles le commandement néerlandais aurait été contraint d'expédier ses troupes dans l'île de Madoura pour y rétablir l'ordre et mettre fin aux persécutions que les autorités indonésiennes faisaient subir à la population. Dans leur communication, à l'encontre des affirmations néerlandaises, les observateurs indiquent que les fonctionnaires et les particuliers interrogés par eux à Madoura ont témoigné qu'avant le début des opérations militaires néerlandaises il n'y avait dans l'île aucun désordre ni aucune persécution de la population. L'explication des autorités néerlandaises est donc une pure invention.

The observers refute yet another Netherlands allegation that the population of Madura and its political and religious leaders themselves asked the Netherlands authorities to occupy the Republican territory. In imitation apparently of the example set by the work of the United Nations Special Committee on the Balkans established at the time by the Security Council, the Netherlands sent the observers six such persons, in order that they might supply the requisite evidence. The testimony of five of them, however, did not confirm the Netherlands statement. Only one person (an individual occupying no official post) stated that he made such a request in May 1946.

How much real importance can be attached to the statement even of this one person is shown, for instance, by the following statement made by the observers about another such person:

"The observers received highly credible evidence that, following the occupation of Sumanep, Netherlands officers solicited, from a person who had made no such request, a letter stating that he had requested Netherlands forces to occupy Sumanep. Upon his refusal, the matter was dropped."

As we see, the situation is almost like that in Greece, where the Greek authorities supplied false witnesses. Bad examples, they say, are contagious.

Yet another Netherlands argument has been disproved, namely, the allegation that the Netherlands authorities were forced to occupy the Island of Madura because the population was threatened with famine, and that the Dutch, moved by "humanitarian feelings" for their "beloved" Indonesians wished to spare the local population material privations. The observers refute these legends of the "humanitarian feelings" cherished by the Dutch for the Indonesians, by pointing out that the actual rationing difficulties suffered by the population were the fault of the Dutch and the result of the economic blockade of Republican territories which they had instituted. Thus, the Netherlands authorities first of all created the rationing difficulties and then made these difficulties a pretext to justify their action in grabbing additional Republican territory.

As regards the promised improvement of the food situation, the Committee's observers found that the Dutch, after having occupied Madura, used for this purpose UNRRA funds and the Republican stocks of food seized by Netherlands troops. Thus, they turned out to be benefactors mostly at the expense of other people.

Further, the United States and Australian observers decisively refute the statement of their Belgian colleagues, who blindly repeated all the assertions of the Dutch and submitted their own separate report on the results of the investigation. The United States and Australian representatives write as follows:

"... We cannot join in the flat finding [of the Belgian report] that the residents of East Madura welcomed Netherlands troops... The people were afraid of Netherlands troops. All the indications are that what was welcomed was food and clothing,

Les observateurs réfutent également une autre assertion des autorités néerlandaises, à savoir que les habitants de Madoura, ainsi que les dirigeants politiques et religieux, leur auraient eux-mêmes demandé d'occuper le territoire républicain. Profitant probablement de l'expérience de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, établie il y a quelque temps par le Conseil de sécurité, les autorités néerlandaises ont présenté aux observateurs six de ces personnes, dans l'espoir d'en tirer les témoignages nécessaires. Les déclarations de cinq d'entre elles, cependant, n'ont pas confirmé les affirmations des Hollandais. Une seule — un particulier sans aucune responsabilité officielle — a déclaré avoir fait une demande de ce genre au mois de mai 1946.

Cette déclaration même peut difficilement être prise au sérieux si l'on se réfère par exemple au passage suivant du rapport des observateurs où il est question d'un témoignage du même genre:

« Les observateurs ont recueilli des preuves parfaitement convaincantes du fait qu'après l'occupation de Sumanep les officiers néerlandais ont exigé d'une certaine personne qu'elle écrive une lettre dans laquelle elle demanderait aux forces néerlandaises d'occuper Sumanep, ce qu'elle n'a pas fait. Après son refus, l'affaire a été étouffée. »

Comme on le voit, la situation est à peu près la même qu'en Grèce, où les autorités grecques présentent des témoins fictifs. L'exemple est contagieux, pourrait-on dire.

Les autorités néerlandaises affirmaient également qu'elles avaient dû occuper l'île de Madoura en raison de la famine qui menaçait la population. Les Pays-Bas, inspirés, disaient-ils, par leurs « sentiments humanitaires » envers ces Indonésiens qu'ils « aimaient tant », auraient voulu épargner à la population locale des privations matérielles. Cette assertion s'avère également fautive et, en réfutant ces fables sur la charité néerlandaise à l'égard des Indonésiens, les observateurs font remarquer que les difficultés de ravitaillement qu'éprouvait la population avaient été provoquées par le blocus économique auquel les autorités néerlandaises elles-mêmes avaient soumis le territoire républicain. Il apparaît ainsi que les Pays-Bas ont commencé par créer les difficultés de ravitaillement, puis en ont profité pour justifier leurs actes et leur mainmise sur de nouveaux territoires républicains.

En ce qui concerne l'amélioration de la situation alimentaire qu'elles avaient promise, les forces néerlandaises, après avoir occupé Madoura, ont utilisé à cette fin, comme l'ont fait remarquer les observateurs de la Commission, les fonds de l'UNRRA et les stocks alimentaires des républicains. Après avoir mis la main sur ces stocks, les troupes néerlandaises ont pu ainsi jouer les bienfaiteurs à bon compte.

Les observateurs des États-Unis et de l'Australie insistent encore catégoriquement les déclarations de leurs collègues belges qui ont aveuglément reproduit les conclusions néerlandaises. Ils ont donc présenté une communication séparée sur les résultats de leur visite. Les représentants des États-Unis et de l'Australie écrivent notamment:

« Nous ne pouvons accepter l'affirmation, donnée sans preuves à l'appui dans le rapport belge, et selon laquelle la population de Madoura aurait accueilli avec joie les troupes néerlandaises. Le peuple avait peur des troupes néerlandaises.

not the troops. We believe that the welcome would have been much more in evidence had the food and clothes arrived without the troops."

The Australian and United States representatives also refute the Belgian assertion that the health care of the population on Madura improved with the advent of the Netherlands troops. They point out that the situation with regard to health has not changed: "As before the war, there are now seven doctors on Madura for a population of 2 million or more."

The Australian observers in this team should be given their due, since they describe in detail what they saw and make the following statement in their report:

"... beginning on 9 November, Netherlands armed forces, by hostile action, extended their control over territory ... not occupied by such forces on 4 August 1947; and it seems therefore ... that the occupation of Sumanep Regency by Netherlands forces was inconsistent with the Security Council's Resolution of 1 August."

Those were the very words of the report: "... was inconsistent with the Security Council's Resolution of 1 August".

Such are the results of the investigation of the situation on the Island of Madura made at the request of the Government of the Indonesian Republic by an observation team of the Committee of Three.

Here is the report of another observation team sent by the Committee of Three, also at the request of the Government of the Indonesian Republic, to the village of Rawahgedeh, in Java. The Netherlands authorities sent a punitive expedition to this village when a Netherlands agent, who had formerly been a Japanese agent, was captured there. As a result of the punitive expedition conducted by Netherlands troops, 150 Indonesians were killed, according to the Netherlands report, but according to the evidence of local inhabitants, the number of persons killed was three times greater than that figure.

The observation team points out that this Netherlands operation, apart from "cleaning up" the partisans in the region, "also aimed at serving as a severe deterrent for the future in the area". They write that this operation was conducted with deliberate cruelty, which is confirmed by the following statement: "There were no Dutch casualties, either killed or wounded... not one weapon (firearm) was found on Indonesian prisoners or casualties (either dead or wounded)... no medical facilities were left in the village for treatment of Indonesians possibly wounded and in hiding."

Thus, the operation was conducted with great cruelty and resulted in the brutal extermination of the population merely on suspicion of sympathy with or assistance to the partisan movement. How do these methods differ from the reprisals which the Hitlerites carried out against peaceful populations, including that of the Netherlands, on suspicion of having helped the partisans? Apparently, the only difference is that of magnitude.

This report by the second observation team is also not included in the Committee's report.

Tous les témoignages indiquent qu'il était heureux de recevoir de la nourriture et des vêtements et non de voir arriver les troupes néerlandaises. Nous estimons que ces manifestations de joie auraient été beaucoup plus évidentes si la nourriture et les vêtements étaient arrivés seuls, sans les troupes."

Les représentants de l'Australie et des États-Unis réfutent également une assertion belge selon laquelle l'arrivée des troupes néerlandaises à Madoura aurait eu pour effet d'améliorer la situation sanitaire. Ils indiquent que la situation sanitaire n'a pas évolué: « Comme avant la guerre, Madoura ne compte que sept médecins pour plus de 2 millions d'habitants. »

Il convient de féliciter les observateurs australiens de ce groupe d'avoir décrit en détail ce qu'ils ont constaté et d'avoir déclaré dans leur rapport ce qui suit:

« A compter du 9 novembre, les troupes néerlandaises, déployant toutes leurs forces, ont étendu leur contrôle sur un territoire qu'elles n'occupaient pas au 4 août 1947... Il en ressort clairement que l'occupation de la province de Sumanep par les troupes néerlandaises est en contradiction avec la résolution adoptée le 1^{er} août par le Conseil de sécurité. »

Ce sont là les termes mêmes de ce rapport: « ... est en contradiction avec la résolution adoptée le 1^{er} août par le Conseil de sécurité ».

Tels sont les résultats de l'étude de la situation, effectuée dans l'île de Madoura sur la demande du Gouvernement de la République indonésienne par un groupe d'observateurs du Comité des trois.

Et voici la communication d'un autre groupe d'observateurs également envoyés par le Comité des trois, sur la demande du Gouvernement de la République indonésienne, dans le village de Ravahgedeh, dans l'île de Java. Un agent des Pays-Bas, ancien agent du Japon, ayant été capturé dans ce village, les autorités néerlandaises y avaient opéré une expédition punitive. A la suite de celle-ci, et aux dires mêmes des autorités néerlandaises, 150 Indonésiens auraient été tués. Selon le témoignage des habitants, le chiffre des morts aurait été trois fois plus important.

Le groupe d'observateurs fait remarquer que cette opération néerlandaise avait pour but, outre le « nettoyage » du district, de « donner une leçon à la région pour l'avenir ». Cette opération, ajoutent les observateurs, a été effectuée avec une cruauté voulue comme il ressort de ce qui suit: « Les troupes néerlandaises n'ont subi aucune perte: ni tués, ni blessés... Sur les Indonésiens morts, blessés ou faits prisonniers, on n'a trouvé aucune arme à feu... Les Hollandais n'ont laissé dans le village aucune assistance médicale pour les blessés qui se dissimulaient dans divers lieux ».

L'opération s'est ainsi déroulée avec la plus grande cruauté et a abouti à un anéantissement féroce de la population, sur le simple soupçon qu'elle avait accordé son aide ou sa sympathie au mouvement des partisans. Quelle différence y a-t-il entre cette sorte de punition et les punitions qu'infligeaient les hitlériens aux populations pacifiques, aux habitants des Pays-Bas eux-mêmes, lorsqu'ils les soupçonnaient d'avoir fourni une aide aux partisans? Il semble bien n'y avoir de différence que dans l'ordre de grandeur.

Cette communication du deuxième groupe d'observateurs ne figure pas non plus dans le

Apparently, the Committee decided to hide away all these reports because they are too outspoken and too damaging to the Netherlands authorities, revealing as they do the real nature of the action taken by them in Indonesia, which is no less cruel and cynical than the classical measures which, for many centuries, have been taken by colonial Powers in order to keep in subjection hundreds of millions of people in their colonies and dependencies.

There is one important conclusion to be drawn from this. These facts show that the Netherlands authorities, realizing that they would not suffer for their actions, gave practically no heed either to the Security Council's decision or to the presence of the Committee of Three in Indonesia. This enabled them to continue military operations virtually unhindered, until all the most important regions of the Indonesian Republic were in their hands.

Thirdly, a study of the report and also of the supplementary documents, including the aforementioned reports of the observation teams, shows that the Committee of Good Offices failed to exert any real influence on the Dutch. The course of the negotiations between the representatives of the Netherlands and the Indonesian Republic under the auspices of the Committee of Three shows that the Netherlands authorities paid almost no heed to the Committee and that the Committee's main function was that of liaison between the Dutch and the Indonesians. The report also shows that, whereas the Indonesians made proposals which would have safeguarded the elementary and legitimate rights of the Indonesian people and protected their interests against the Dutch militarists, the Netherlands authorities regularly used the Committee as a medium for sending ultimatums to the Indonesians.

The proposals of the Netherlands authorities are only a series of ultimatums on which they virtually made no concessions. As all the documents relating to the negotiations show, the Committee's main function was to exercise pressure on the Indonesians in order to force them to accept these Netherlands ultimatums. Objectively speaking, the Committee became the tool of Dutch militarists, whose aim was, at all costs, to break the resistance of the Indonesian people, who were stubbornly trying to gain their independence.

I could point to a number of factors in support of this conclusion. For instance, on 10 January 1948, the Netherlands Government sent an ultimatum to the Indonesian Republic demanding that it should adopt the Netherlands proposals, supported by the Committee, on the question of fixing the demilitarized zones. These proposals provided that the Netherlands should keep all the territories it had occupied, including those behind the front lines of Netherlands troops still held by the troops of the Indonesian Republic. The Netherlands military command kept on "cleaning up" this territory of Indonesians and conducting military operations under the very nose of the Committee which had been instructed by the Security Council to see that military operations ceased.

As a result of the pressure exerted by the Committee, the Government of the Indonesian Republic was forced to comply with the Nether-

land report of the Commission. Celle-ci a évidemment décidé de dissimuler, dans la mesure du possible, toutes ces communications, car c'étaient des documents qui contenaient des accusations trop graves contre les Pays-Bas, qui révélaient le caractère véritable des mesures que prenait ce pays en Indonésie, mesures qui, par leur brutalité et leur cynisme, s'apparentent aux moyens classiques dont se sont servis, depuis des siècles, les Puissances coloniales pour tenir sous leur domination, dans leurs colonies et leurs dépendances, des centaines de millions d'hommes.

Mais de ces faits découle une importante conclusion: les autorités néerlandaises, sûres de l'impunité, n'ont pour ainsi dire attaché d'attention ni à la résolution du Conseil de sécurité, ni à la présence en Indonésie du Comité des trois, ce qui leur a permis de poursuivre presque sans entraves leurs opérations militaires, jusqu'au moment où ils ont eu entre les mains les secteurs essentiels de la République indonésienne.

Troisièmement, si l'on étudie le rapport ainsi que les documents annexes — notamment les communications des observateurs ci-dessus cités — on s'aperçoit que la Commission de bons offices n'a pu avoir sur les Hollandais aucune influence réelle. Le déroulement des pourparlers entre les représentants des Pays-Bas et ceux de la République indonésienne, sous les auspices du Comité des trois, montre que les autorités néerlandaises ne tenaient guère compte de ce dernier, dont les fonctions se réduisaient presque à opérer la liaison entre les deux parties. Il ressort en outre du rapport que, si les Indonésiens ont présenté des propositions qui prévoyaient la défense des droits élémentaires et légitimes du peuple indonésien et la protection de ses intérêts contre les militaristes néerlandais, les représentants des Pays-Bas, eux, ont généralement utilisé le Comité pour présenter aux Indonésiens, par son entremise, des exigences à forme d'ultimatum.

Les propositions des autorités néerlandaises ne sont qu'une série d'ultimatums sur lesquels elles n'ont presque jamais cédé. Le Comité, comme il ressort de tous les documents relatifs aux pourparlers, s'est principalement occupé de faire pression sur les indonésiens pour les contraindre d'accepter les exigences néerlandaises. Le Comité s'est donc transformé en un outil des militaristes néerlandais dont le but était de briser à tout prix la résistance du peuple indonésien et les efforts désespérés que faisait ce peuple pour conquérir sa propre indépendance.

On pourrait citer nombre de faits qui confirment ces conclusions. Le Gouvernement des Pays-Bas par exemple adressé, le 10 janvier 1948, à la République un ultimatum exigeant, sur la question de l'établissement de zones démilitarisées, l'acceptation des propositions néerlandaises soutenues par le Comité. Ces propositions prévoyaient que les Pays-Bas conserveraient tous les territoires occupés par eux, y compris les secteurs situés à l'arrière des éléments avancés de l'armée néerlandaise et dans lesquels se trouvaient encore des troupes de la République indonésienne. Le commandement militaire néerlandais continuait le « nettoyage » de ces territoires et poursuivait ainsi ses opérations militaires au nez du Comité que le Conseil de sécurité avait chargé d'obtenir la suspension des opérations militaires.

Sous la pression du Comité, le Gouvernement de la République indonésienne a dû accepter les exigences des Pays-Bas et, le 17 janvier 1948, il

lands requests, and, consequently, the so-called *Renville* Agreement I have just mentioned was concluded on 17 January 1948, an agreement that favoured only the Netherlands and safeguarded its interests alone.

All this proves that the Netherlands not only disregarded the presence in Indonesia of the Committee of Good Offices but, using this circumstance as a screen, continued open military operations against the Indonesian Republic during the Committee's stay in Indonesia, seizing more and more of its territory, including territory which it had formerly recognized as belonging to the Republic, and also carrying out sanguinary reprisals against the defenceless population suspected of supporting the partisan movement.

Fourthly, the negotiations between the Netherlands and the Indonesian Republic, which were conducted for several months through the agency of the Committee of Good Offices, ended with the signing of a number of agreements. Let us see what kind of agreements these are and whose interests they protect.

The truce signed on board the USS *Renville* on 17 January 1948 [document S/649, appendix XI] provides "that a stand fast and cease-fire order be issued... by both parties immediately upon the signing of this agreement". At first sight it may seem that the Committee had finally succeeded in getting the Netherlands authorities to agree to cease military operations and to relieve the position of the Indonesians. In actual fact, however, this agreement, signed when the Netherlands had already achieved its fundamental aims, entirely suited the interests of the Dutch and left the Indonesian Republic at their mercy.

In the first place, the Agreement provides that the so-called "van Mook line", well known to the Security Council, shall be recognized as the frontier dividing the territories of the two parties. Thus, the Netherlands got what it wanted. First of all, it ignored the Security Council's cease-fire order and annexed more and more territory. When it had occupied nearly all the territory of the Indonesian Republic, except for some regions of secondary economic and strategic importance, it forced on the Indonesians a frontier which leaves in the hands of the Netherlands all the territory it has seized. The Agreement even provides for Indonesian troops to evacuate regions far behind the front lines of the Netherlands forces. As we see, the Dutch not only forced the Indonesians out of their own house, but also forced them to clean up that house and put it in proper order so that the new occupants should suffer the least possible discomfort.

The acceptance of the "van Mook line" means that the Netherlands controls the richest oil and rubber regions of Java and Sumatra, which had been seized by its troops the year before. The Netherlands controls the whole of the eastern and western parts of Java, the north of central Java, all the most important rubber plantations on the east coast of Sumatra, the oil regions of southern Sumatra, and the west coast of Sumatra in the Padang area. The Indonesian Republic holds only a small part of central Java and the hilly interior of Sumatra.

concluait, comme je l'ai déjà dit, les accords dits du *Renville*, qui ne profitaient qu'aux Pays-Bas et ne défendaient que leurs intérêts.

Tout témoigne que les autorités néerlandaises ont non seulement fait fi de la présence de la Commission de bons offices en Indonésie mais s'en sont servies comme d'un écran pour poursuivre ouvertement, pendant son séjour en Indonésie, des opérations militaires contre la République indonésienne, pour arracher à celle-ci de nouveaux territoires, même parmi ceux qu'elle avait auparavant reconnus comme appartenant à la République. Elles ont infligé un châtiment sanglant à des populations sans défense qu'elles soupçonnaient de soutenir le mouvement des partisans.

Quatrièmement, les pourparlers entre les autorités néerlandaises et celles de la République d'Indonésie, qui se sont poursuivis plusieurs mois durant sous les auspices de la Commission de bons offices, se sont terminés par la signature d'une série d'accords. Voyons quels sont ces accords et de qui ils défendent les intérêts:

L'accord d'armistice signé à bord du *Renville* le 17 janvier 1948 prévoit [document S/649, annexe XI] « que les deux parties publieront... immédiatement après la signature de la présente Convention, l'ordre de rester sur place et de cesser le feu ». A première vue, il peut sembler que la Commission avait enfin réussi à obtenir l'accord des Pays-Bas sur la suspension des opérations militaires et à alléger la situation des Indonésiens. En réalité, l'accord ne se réalisait qu'au moment où les Pays-Bas avaient déjà atteint tous leurs objectifs. Il répond donc entièrement aux intérêts des Pays-Bas et se révèle désastreux pour la République indonésienne.

L'Accord prévoit en premier lieu l'adoption, comme ligne de démarcation entre les territoires des deux parties, de la ligne dite van Mook, que le Conseil de sécurité connaît fort bien. Les Pays-Bas obtenaient ainsi ce qu'ils cherchaient. Ils avaient commencé par ne pas tenir compte de la résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu et avaient occupé sans cesse de nouveaux territoires. Une fois presque tout le territoire de la République indonésienne occupé, à l'exception de quelques secteurs d'importance secondaire au point de vue économique et stratégique, ils imposaient aux Indonésiens une ligne qui laissait aux Pays-Bas tous les territoires qu'ils avaient acquis. L'Accord prévoyait même l'élimination des troupes indonésiennes qui se trouvaient dans des secteurs situés loin à l'arrière des éléments avancés de l'armée néerlandaise. Les Hollandais ne chassaient donc pas seulement les Indonésiens de leur propre maison, ils les forçaient à ranger la maison d'abord et à la remettre en état, pour éviter tout désagrément aux nouveaux occupants.

L'acceptation de la ligne van Mook équivalait à une mainmise des Pays-Bas sur les régions les plus riches en naphte et en caoutchouc, que leurs armées ont conquises l'année dernière à Java et à Sumatra. Se trouvent ainsi en possession des Hollandais: toutes les portions est et ouest de l'île de Java, le nord du centre de Java, les plus importantes plantations de caoutchouc de la côte est de Sumatra, les régions pétrolifères du sud de Sumatra et la côte ouest de cette île dans la région de Padang. La République indonésienne ne conserve qu'une petite portion du centre de Java et les régions montagneuses de l'intérieur de Sumatra.

Among other measures, the Agreement provides for the establishment of demilitarized zones embracing the territory between the "van Mook line" and the front lines of both parties "in no way prejudicing the rights, claims or positions of the parties", as the Agreement puts it; and for the assistance of the Committee's military advisers in settling incidents arising between the parties and also in maintaining order in the demilitarized zones, a function which was to be carried out by the civil police of both parties pending the conclusion of a political agreement. It should be noted that the Netherlands authorities have, on this point, reserved the possibility of using their military personnel as civil police, which constitutes a loophole whereby they may, at will, begin immediate military action against the Indonesian Republic under the same pretext of "police operations", as hitherto adopted by the Netherlands.

Paragraphs 8 and 9 of the Agreement assign to the Committee's military advisers the task of ensuring the evacuation of Indonesian troops from Netherlands territory within three weeks. It will be noted that no mention is made of withdrawing the Netherlands troops stationed behind the Indonesian lines, but of withdrawing the Indonesian troops stationed behind the Netherlands lines. United States newspapers published on 13 February a report on the withdrawal of Indonesian troops from these areas in accordance with the aforementioned agreement. Certain people may be trying to represent this as a step forward in the solution of the Indonesian question. We, however, consider this fact inadmissible, as it shows that the legitimate interests of the Indonesian people are being sacrificed merely because certain States place their trade ambitions above all else. The Agreement contains a number of other paragraphs which make provision for the protection of Netherlands interests alone, and which completely ignore the legitimate and vital interests of the Indonesians.

This is the Agreement which the Committee of Three is trying to represent as a serious achievement in settling the Indonesian problem. If any measure which favours the Netherlands is considered to be an achievement, then the Committee has indeed achieved a great deal. But if by an achievement is meant measures taken in the interests of a people which has suffered from aggression, in the interests of re-establishing peace and security in the East, and, finally, in the interests of maintaining the purposes and principles of the United Nations, which provide for protection of the independence and sovereignty of all States and peoples, great and small, and for preparing the peoples of Non-Self-Governing Territories for independence, then this agreement represents a document which should rest in the archives of the United Nations to demonstrate how little there is in common between the actions of certain States Members of the Organization and these lofty purposes and principles.

The same may be said of the Agreement on the principles governing further political discussions between the Netherlands and the Indonesian Republic. The twelve principles accepted by both parties [*document S/649, appendix XIII*], when signing the truce already referred to, provide for (1) the continued assistance of the Committee of Good Offices in preparing a political agreement between the two parties; (2) a guarantee to each party of freedom to set up political organizations,

Entre autres mesures, l'Accord prévoit: l'établissement d'une zone démilitarisée comprenant le territoire situé entre la ligne van Mook et les positions avancées des parties, sans léser, comme dit l'Accord, « les droits, revendications ou positions des parties »; la participation des adjoints militaires de la Commission à la solution des incidents entre les parties comme au maintien de l'ordre dans les zones démilitarisées, alors que cette fonction devait être assumée, avant la conclusion de l'accord politique, par la police civile des parties. Il est indispensable de dire que les autorités néerlandaises se laissaient la possibilité d'utiliser à titre de police civile leur personnel militaire. C'est là un subterfuge à l'aide duquel ils peuvent entamer immédiatement, à leur gré, des opérations militaires contre la République indonésienne sous couleur d'« opérations de police », comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Les articles 8 et 9 de l'Accord confient aux adjoints militaires de la Commission la tâche de réaliser en trois semaines l'évacuation des troupes indonésiennes se trouvant en territoire néerlandais. Je vous ferai remarquer qu'il ne s'agit pas d'évacuer les troupes néerlandaises qui se trouvent à l'arrière des lignes indonésiennes mais d'évacuer les troupes indonésiennes qui se trouvent à l'arrière des lignes néerlandaises. Les journaux des États-Unis ont publié le 13 février une information sur l'évacuation des troupes indonésiennes se trouvant dans ces secteurs, conformément à l'accord en question. Peut-être quelqu'un s'efforcera-t-il de présenter la chose comme un succès dans la solution de la question indonésienne. Pour nous c'est un fait inadmissible, et qui témoigne à nos yeux que, si l'on a sacrifié les intérêts légitimes du peuple indonésien, c'est uniquement parce que certains Gouvernements mettent au-dessus de tout la satisfaction de leurs calculs mercantiles. L'Accord porte sur nombre d'autres points qui prévoient la défense des intérêts des Pays-Bas seuls et qui ne tiennent aucun compte des intérêts légitimes et vitaux des Indonésiens.

Tel est l'Accord que le Comité des Trois tente de présenter comme un sérieux succès dans la régularisation de la situation en Indonésie. Si l'on considère comme un succès tout accord qui va au-devant des désirs des Pays-Bas, alors le Comité peut en vérité se considérer satisfait. Mais si l'on entend par succès un accord conclu dans l'intérêt du peuple victime d'une agression, dans l'intérêt du rétablissement de la paix et de la sécurité en Orient, dans l'intérêt enfin du respect des buts et des principes des Nations Unies, un accord qui prévoit la protection de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Gouvernements et de tous les peuples, grands ou petits, et la préparation des peuples au gouvernement autonome de leur territoire et à l'indépendance, alors cet accord est un document qui doit rester dans les archives de l'Organisation des Nations Unies pour témoigner combien les actes de certains États Membres de cette Organisation ont peu de rapport avec ses buts et ses principes élevés.

Il convient de porter le même jugement sur l'Accord relatif aux principes de pourparlers politiques ultérieurs entre les Pays-Bas et la République indonésienne. Les douze principes adoptés par les parties [*document S/649, annexe XIII*] lors de la signature de l'Accord d'armistice que j'ai mentionné prévoyaient 1) que les parties continueraient à bénéficier du concours de la Commission de bons offices pour l'élaboration d'un accord politique entre les contractants;

and also freedom of speech, assembly and publication; (3) that changes in the administration of territories are to be made only with the consent of the population; (4) for the gradual reduction of the armed forces of both parties on the signing of the political agreement; (5) for the co-operation of both parties in restoring economic activity at the earliest moment; (6) for the preparation, during a period of from six to twelve months, and the holding at the end of that period, of "free elections... for self-determination" (a plebiscite) by the people of their political relationship to the Netherlands plan for the setting up of the "United States of Indonesia"; (7) for the election of a constitutional convention to draft a constitution for the "United States of Indonesia"; (8) for the possibility for either party, before sovereignty is transferred from the Netherlands to the "United States of Indonesia", to ask the United Nations to provide an agency to supervise the implementation of the future political agreement.

In addition, the twelve principles also included four fundamental principles from the so-called Linggadjati Agreement¹: (1) independence for the Indonesian peoples; (2) co-operation between the peoples of the Netherlands and Indonesia; (3) a sovereign Indonesian State on a federal basis under a constitution which will be arrived at by democratic processes; and (4) a union between the "United States of Indonesia" and other parts of the Kingdom of the Netherlands under the authority of the King of the Netherlands.

In addition to the twelve principles mentioned, six so-called "additional principles" were adopted on 19 January 1948 by both parties [*document S/649, appendix VIII*]. These represent an elaboration of the twelve principles mentioned which is favourable only to the Netherlands.

These principles provide for the entry of the Indonesian Republic into the United States of Indonesia, which, it is said, is being established at the instance of the United States of America. Thus, under Netherlands pressure, the Republic is being forced to adopt the Netherlands plan to establish these States, with all the relevant consequences both for the Republic itself and for all the territories of Indonesia. The Netherlands views this plan as one that is to be carried into effect under its dictation, which is, in fact, already taking place. The Netherlands has already tried to set up a so-called interim government of the territories of the future "United States of Indonesia". Netherlands authorities are now trying to force the Indonesian Republic to join this interim government, to desist from its attempts to achieve its independence, and to throw itself on the mercy of the Netherlands Crown.

An idea of how the Netherlands Government conceives the establishment of the "United States of Indonesia" may be obtained from the fact that, in the eastern territories of Indonesia where the Netherlands has already begun to carry this plan into effect, Netherlands protégés are being placed in power, people who have already long served the Netherlands authorities and do not, of course, reflect the aspirations of the Indonesian peoples.

¹ See *Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

2) qu'elles autoriseraient la création d'organisations politiques et garantiraient la liberté de parole, de réunion et de presse; 3) qu'elles n'effectueraient des modifications de l'administration du territoire qu'avec le consentement de la population; 4) qu'elles réduiraient leurs forces armées après la signature de l'accord politique; 5) qu'elles coopéreraient au rétablissement aussi prompt que possible de l'activité économique; 6) qu'elles prépareraient dans les six à douze mois et organiseraient à l'expiration de cette période « des élections libres » (un plébiscite) pour déterminer l'opinion du peuple indonésien à l'égard du projet néerlandais d'« États-Unis d'Indonésie »; 7) qu'elles organiseraient l'élection d'une assemblée constituante chargée d'élaborer une constitution des « États-Unis d'Indonésie »; 8) qu'elles pourraient, avant la remise par les Pays-Bas de la souveraineté aux « États-Unis d'Indonésie », demander à l'Organisation des Nations Unies de nommer des organismes chargés d'observer l'exécution des conditions du futur accord politique.

Parmi les douze principes figuraient, en outre, quatre principes essentiels de l'Accord dit de Linggadjati¹: 1) indépendance des populations indonésiennes; 2) collaboration entre les peuples des Pays-Bas et de l'Indonésie; 3) création d'un État indonésien souverain fédéral régi par une constitution établie par des méthodes démocratiques; 4) union entre les « États-Unis d'Indonésie » et les autres territoires du Royaume des Pays-Bas sous l'autorité du Roi des Pays-Bas.

En plus des douze principes ainsi adoptés le 19 janvier 1948 par les parties, celles-ci ont adopté six principes dits « complémentaires » [*document S/649, annexe VIII*]. Ces derniers ne font que développer les douze principes déjà cités, dans un sens qui ne profite qu'aux Pays-Bas.

Ces principes prévoient que la République indonésienne entrera dans les « États-Unis d'Indonésie » dont l'idée aurait été empruntée à l'exemple des États-Unis d'Amérique. Sous la pression des Pays-Bas, la République a dû se plier au plan néerlandais qui prévoyait la création de ces États-Unis, avec toutes les conséquences qui en pouvaient découler aussi bien pour la République elle-même que pour l'ensemble du territoire indonésien. Ce plan, les Pays-Bas entendent qu'il soit mis en pratique sous leur dictée, et c'est ce qui se passe déjà en réalité. Ils ont tenté, en effet, de créer ce qu'ils ont appelé le Gouvernement provisoire du territoire des futurs « États-Unis d'Indonésie ». Les autorités néerlandaises réussissent aujourd'hui à contraindre la République indonésienne à adhérer à ce Gouvernement provisoire, à renoncer aux efforts qu'elle faisait pour atteindre son indépendance et à se remettre au bon vouloir de la Couronne des Pays-Bas.

Quant à la façon dont le Gouvernement des Pays-Bas entrevoit l'établissement desdits « États-Unis d'Indonésie », on peut se l'imaginer en voyant mettre en place, dans les régions orientales de l'Indonésie où les Hollandais ont déjà commencé de mettre ce plan en application, des créatures des autorités néerlandaises, qui se trouvent depuis longtemps au service de ces dernières et ne reflètent donc nullement les intérêts des peuples indonésiens.

¹ Voir les *Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

Democratic methods are not being used in Indonesia to name the authorities; this fact is well known to everyone. It is not surprising, therefore, that the Netherlands authorities are not favourably disposed to the "free popular elections" provided for in the fourth of the aforementioned principles. In the first place, they tried to introduce a reservation into the paragraph dealing with this principle, which would give them a loophole for not carrying it out in the future. This reservation provides that "the parties may agree that another method of ascertaining the will of the populations may be employed in place of a plebiscite". In the second place, the Netherlands Colonial Minister, Mr. Jonkman, stated on 16 January 1948 in Parliament that the holding of a plebiscite should be treated with reserve, as it might be difficult to persuade the Indonesians, most of whom were illiterate, to take part in the voting.

Both the policy pursued by the Netherlands in the eastern territories of Indonesia and the contents of the Agreement which has been reached leave no doubt that the Netherlands Government considers the establishment of the "United States of Indonesia" as a means whereby it intends to maintain its domination over Indonesia in future. The Indonesians also realize it. That is why the Agreement which has been signed has provoked the sharp differences between the political parties of the Indonesian Republic recently referred to in the Press, but of which, unfortunately, we have heard nothing from the Committee of Three.

A large sector of Indonesian public opinion protested against this disastrous Agreement, as they fully realized where it would lead and in whose interests it had been made. As a result of disagreements among political circles in the Republic, changes have, as we know, been made there in the Cabinet. It is said that the Government now contains persons whose attitude towards the Netherlands, and their supporters in the Indonesian venture, is less hostile. This may be so. Regardless, though, of what political tendencies predominate in the present Government of the Indonesian Republic, we here in the Security Council should say outright that in sanctioning the aforementioned Agreement, the Committee of Good Offices betrayed the interests of the Indonesian people.

The purpose of the Agreement was to set back the movement for national liberation which had developed in Indonesia by at least several years. All this is being done under the aegis of the United Nations, which is specifically obliged to promote the realization of the aspirations towards independence of the peoples of colonial and dependent countries and territories, and not to place obstacles in the path of its achievement. That is the only correct interpretation of the Committee's acceptance of the Netherlands plan to establish the "United States of Indonesia", and of the general agreement enforced by the Netherlands. This action means that the Committee has sanctioned a plan designed to extend the Netherlands colonial system over all Indonesia (Java, Sumatra, Borneo and other islands). This plan has been worked out in order to throttle the efforts of the Indonesian people to achieve national liberation in those territories where it had developed farthest, and to introduce all over Indonesia the political and administrative measures which are being adopted in the very backward eastern regions, where the

On n'applique à la nomination des autorités aucune des méthodes démocratiques, et c'est là un fait généralisé. Il n'est donc pas étonnant que les Pays-Bas aient adopté une attitude négative à l'égard du quatrième des principes ci-dessus exposés, à savoir « les élections libres ». En premier lieu, ils ont essayé d'introduire dans ce point une échappatoire qui leur permettrait éventuellement de ne pas se conformer, dans l'avenir, à cette disposition. Il s'agissait de prévoir que les parties pourront décider d'un commun accord de recourir, en lieu et place de plébiscite, à une autre méthode d'expression de la volonté populaire. En second lieu, M. Jonkman, Ministre des colonies des Pays-Bas, a déclaré le 16 janvier 1948 devant le Parlement qu'il fallait adopter, à l'égard de l'organisation de ce plébiscite, une attitude de réserve, car il pourrait s'avérer difficile de persuader les Indonésiens, en grande majorité illettrés, de participer au vote.

Ni les méthodes que pratiquent les Hollandais dans les régions orientales de l'Indonésie, ni le contenu de l'Accord réalisé ne laissent donc de doute sur le fait que le Gouvernement des Pays-Bas voit dans la création des « États-Unis d'Indonésie » le moyen par lequel il entend dans l'avenir réaliser sa domination sur l'Indonésie. Les Indonésiens le comprennent bien. C'est pour cela que la signature de l'Accord a avivé la lutte entre les partis politiques de la République d'Indonésie. Nous l'avons appris récemment par la presse, mais malheureusement le Comité des trois ne nous a communiqué aucune information à ce sujet.

Une large portion de l'opinion publique indonésienne a protesté contre cet accord désastreux, comprenant parfaitement où il mène et quels intérêts il défend. Les divergences au sein des cercles politiques de la République ont provoqué, comme on le sait, un remaniement du Cabinet. On dit que le Gouvernement comprend maintenant des personnalités moins hostiles à l'égard des Pays-Bas et de ceux qui patronnent l'aventure indonésienne. C'est peut-être exact; mais, quelles que soient les tendances qui dominent actuellement au sein du Gouvernement de la République indonésienne, nous devons proclamer ici devant le Conseil de sécurité qu'en sanctionnant l'Accord dont j'ai parlé, la Commission de bons offices a trahi les intérêts du peuple indonésien.

Le but de l'Accord, c'est de retarder de quelques années au moins le mouvement de libération nationale qui a surgi en Indonésie. Tout cela s'opère sous le signe de l'Organisation des Nations Unies. Or celle-ci doit précisément aider les peuples coloniaux et les pays et territoires non autonomes à réaliser leurs aspirations à l'indépendance et non leur opposer des entraves. On ne saurait porter d'autre jugement sur l'adoption par la Commission du plan néerlandais prévoyant la création des « États-Unis d'Indonésie », comme de tout l'accord imposé par les Pays-Bas. Par ce geste, la Commission a sanctionné le plan qui tend à maintenir le régime colonial néerlandais sur toute l'Indonésie, sur Java, Sumatra, Bornéo et les autres îles. Ce plan a été imaginé pour étouffer, dans les régions de l'Indonésie où elle a pris le plus d'extension, la lutte de libération nationale que mène le peuple de ce pays et pour prendre, dans l'ensemble du pays, des mesures politiques et administratives pareilles à celles que pratiquent, dans les régions orientales, les plus arriérées de l'Indonésie, les autorités néerlandaises

Netherlands authorities are trying to maintain, in the political and economic sphere, the system evolved in the course of a long period of colonial domination.

Fifthly, the question naturally arises how one can explain the fact that measures which are contrary to the purposes and principles of the United Nations, and which are intended to suppress the struggle for independence waged by tens of millions of the Indonesian population, are being taken under the aegis of the United Nations. The question also arises: How does it come about that the Security Council, instead of helping a people which has suffered from aggression, is, in fact, by its actions, helping a State which has entered upon the path of aggression?

The only possible explanation is that a number of the States represented in the Security Council, principally, the United States of America, the United Kingdom, France and Belgium, acting in pursuit of their own colonial interests, have refused to adhere to the purposes and principles of the United Nations and have taken the part of the Netherlands. The position of these States is understandable, since they all have colonies to which they are still clinging stubbornly. But it cannot possibly be justified.

The ruling cliques of these States are not mistaken on one point, namely, that the achievement of independence by the peoples of Indonesia would constitute a fresh blow to the colonial system as a whole, and would further undermine the already tottering positions of these States in their colonies. It is also certain, however, that the ruling cliques of these States are greatly mistaken if they consider that they can suppress these peoples' struggle to achieve their independence. We are not living in the nineteenth century, nor even in the beginning of the twentieth century. The aspirations towards independence of hundreds of millions of the peoples of dependent countries and territories are taking ever stronger and more organized form. It is becoming harder and harder for the colonial Powers to keep these States in subjection and to preserve the old colonial order. Facts prove that, one after another, the peoples of the colonies and of the dependent countries and territories, including the peoples of the East, are achieving ever greater success in their struggle against colonial enslavement. Their progress towards independence may be hindered, but it cannot be halted.

When we speak of the common interest of the colonial Powers as serving to explain the support given to the Netherlands by a number of other countries, we mean not only the efforts of the ruling cliques of these States to suppress the national liberation movements of dependent countries and peoples, but also their interests in the literal sense of the term, from the point of view of their direct economic interests. Everyone knows, for instance, that the United States has substantial economic interests in Indonesia. This is clear from the mere fact that the United States used to import large quantities of oil, tin, rubber, and other important commodities from Indonesia. Furthermore, several United States monopolies have invested large amounts of capital in Indonesia. Details of these investments may be found in numerous sources, including official United States sources. Is it surprising, therefore, that influential circles in the United States should sympathize not with the Indonesian people, but with the Netherlands, since they consider that

pour tenter de conserver, dans le domaine politique et économique, des méthodes élaborées au cours d'une longue période de domination coloniale.

Cinquièmement, une question se pose évidemment: comment expliquer que, sous le signe des Nations Unies, on prenne des mesures contraires aux buts et aux principes de l'Organisation, des mesures qui tendent à l'étouffement de la lutte pour l'indépendance que mènent des dizaines de millions d'Indonésiens? On peut se demander également comment il se fait que le Conseil de sécurité, au lieu de donner son aide au peuple victime d'une agression, prête son concours, dans la pratique, à l'État qui s'est lancé dans cette agression.

Il n'y a qu'une seule explication possible: certains Gouvernements représentés au Conseil de sécurité, et surtout les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et la Belgique, se guidant sur leurs propres intérêts coloniaux, refusent de soutenir les principes et les buts des Nations Unies et se mettent aux côtés des Pays-Bas. La position de ces pays est à la rigueur compréhensible, car ils ont tous des colonies auxquelles ils continuent de se cramponner. Elle n'est en aucun cas défendable.

Mais il est un point sur lequel les dirigeants de ces États ont raison: si les peuples de l'Indonésie réalisaient leur indépendance, ils porteraient à l'ensemble du système colonial un nouveau coup qui viendrait ébranler encore davantage la position déjà difficile de ces pays dans leurs colonies. Cependant, les dirigeants de ces pays se trompent fort s'ils espèrent pouvoir étouffer la lutte pour l'indépendance que mènent ces peuples. Nous ne sommes plus au dix-neuvième siècle, ni même au commencement du vingtième. Dans les États et territoires non autonomes les aspirations de centaines de millions d'hommes vers l'indépendance s'expriment d'une façon toujours plus forte et mieux organisée. Les colonisateurs ont de plus en plus de mal à tenir ces peuples sous leur joug et à maintenir l'ordre colonial du passé. Les faits démontrent qu'un à un les peuples des colonies des pays ou territoires non autonomes, et parmi eux des peuples de l'Extrême-Orient, obtiennent des succès toujours nouveaux dans la lutte contre l'esclavage colonial. On peut entraver leur marche à l'indépendance, mais on ne peut l'arrêter.

Lorsque nous parlons de la communauté d'intérêt des Puissances coloniales par laquelle s'explique le soutien que donnent aux Pays-Bas une série d'autres pays, nous ne pensons pas seulement aux tentatives que font les milieux dirigeants de ces pays pour étouffer les mouvements d'indépendance nationale qui s'éveillent dans les pays et parmi les peuples placés sous leur dépendance, mais également à l'intérêt purement économique qu'ils portent à ces pays. Chacun sait par exemple que les États-Unis ont en Indonésie des intérêts économiques importants. Cela ressort déjà du fait que les États-Unis importaient d'Indonésie une quantité importante de pétrole, d'étain, de caoutchouc et d'autres matières essentielles. En outre, nombre de monopoles des États-Unis ont investi en Indonésie des capitaux importants. Nous pouvons trouver des données sur ces investissements dans un grand nombre de documents, même officiels, en provenance des États-Unis. Faut-il donc s'étonner que les milieux influents, aux États-Unis, sympathisent non pas

their economic interests in Indonesia will be better defended if that territory is dominated by the Netherlands rather than by the Indonesians themselves? Likewise, therefore, should we be surprised at reports, which, so far as we know, have not been refuted by the United States Government, to the effect that Netherlands troops in Indonesia are making extensive use of United States war equipment? We have been able to read these reports frequently in the Press of the United States.

Thus, while the representatives of the United States in the Security Council are shedding crocodile tears over the fate of the Indonesians, the United States is in fact doing all it can to help the Netherlands to settle the fate of the Indonesians and the Indonesian Republic, to draw the noose of colonial persecution and exploitation still tighter round the neck of the Indonesian people, and to crush this powerful centre of the struggle that has blazed up for the freedom and independence of the many millions of Eastern peoples.

What I have said about the United States could be said also about certain other colonial Powers, but it is hardly necessary to dwell on this in detail. The position taken with regard to the Indonesian question by such States as the United Kingdom, France and Belgium speaks for itself and hardly requires lengthy comment.

The representatives of all these States will doubtless, as before, make speeches—some of them, for instance, the Belgian representative, have already done so—on their sympathy with the Indonesian people. They will extol the results of the work of the Committee of Good Offices and, quite possibly, will even ask for approval of its report and of the measures carried out with the assistance of the Committee, which have been expressed in the agreements I described just now. None of this is new to us today. We heard such declarations made when the Security Council began its consideration of the Indonesian question. Just because such declarations are not new to us, we can see the difference between them and the real positions of certain States in this question.

As for the position of the Union of Soviet Socialist Republics, it has been expressed frequently in the speeches made by the USSR representative in the Security Council, and especially in the USSR proposal for the immediate withdrawal of the troops of both parties to the positions they occupied before military operations in Indonesia began. We consider that only the adoption of such a proposal would create suitable conditions for the proper solution of the problem of the situation in Indonesia, in the interests both of the Indonesian people and of the United Nations.

The PRESIDENT: I have consulted the representative of France, who has agreed that we might defer the French interpretation of the speech made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics until the commencement of our next meeting. This courtesy, for which I am very grateful, has been extended in order that I might introduce the draft resolution which has been circulated in the name of the Canadian delegation [document S/678] to all the members of the Security Council, the members of the Committee of Good Offices, and the representa-

avec le peuple indonésien mais avec les Pays-Bas? Ils estiment en effet que leurs intérêts économiques seront mieux défendus en Indonésie si les maîtres du pays sont les Hollandais et non les Indonésiens eux-mêmes. Faut-il s'étonner également des informations que le Gouvernement des États-Unis, pour autant que nous sachions, n'a pas démenties et selon lesquelles les troupes néerlandaises d'Indonésie utilisent couramment des techniques de guerre des États-Unis? Ces informations, nous avons pu les lire plus d'une fois dans la presse des États-Unis.

Il s'avère donc que, lorsque les représentants des États-Unis, dans leurs discours devant le Conseil de sécurité, versent des larmes de crocodile sur le sort des Indonésiens, ils font en réalité tout ce qui dépend d'eux pour aider les Pays-Bas à régler le sort des Indonésiens, de la République indonésienne, pour resserrer encore au cou du peuple indonésien le nœud de l'esclavagisme colonial et de l'exploitation, et pour éteindre le puissant foyer qu'a allumé parmi les millions d'habitants de l'Extrême-Orient une passion de liberté et d'indépendance.

Ce que je dis des États-Unis, je pourrais le dire de quelques autres Puissances coloniales, mais il est inutile de s'étendre à ce sujet. La position qu'ont adoptée dans la question d'Indonésie certains Gouvernements, tels que ceux du Royaume-Uni, de la France ou de la Belgique, est évidente et n'exige aucun commentaire approfondi.

Il faut supposer que les représentants de tous ces pays vont faire à nouveau des déclarations — certains les ont déjà faites, le représentant de la Belgique par exemple — sur la sympathie qu'ils portent au peuple indonésien, et vont louer les résultats des travaux de la Commission de bons offices. Il est parfaitement possible qu'ils exigent même l'approbation du rapport de cette dernière et des mesures qui ont été adoptées avec sa collaboration et qui ont abouti aux accords que j'ai examinés. Mais il n'y a là pour nous aucun fait nouveau. Dès le début de l'examen de la question indonésienne au Conseil de sécurité, nous avons entendu des déclarations de ce genre. C'est précisément parce que ces déclarations n'ont pour nous rien de neuf que nous faisons la différence entre les paroles et la position réelle de tel ou tel Gouvernement sur la question.

En ce qui concerne la position de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, elle a été à maintes reprises exposée dans les déclarations du représentant de l'URSS au Conseil de sécurité, et en particulier dans la proposition de l'URSS prévoyant le retrait des troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités en Indonésie. Nous estimons que seule l'adoption de cette proposition permettrait de créer des conditions favorables à la solution du problème que pose la situation de l'Indonésie, et ce, dans l'intérêt du peuple indonésien comme de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai consulté le représentant de la France, qui a consenti à ce que l'interprétation en français du discours prononcé par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques soit remis au début de la prochaine séance. Par ce geste courtois, dont je lui suis très reconnaissant, le représentant de la France a voulu me permettre de présenter le projet de résolution qui a été distribué, au nom de la délégation canadienne [document S/678], à tous les membres du Conseil de sécurité, aux membres de la Commission de bons offices et aux repré-

tives of those countries seated at the Security Council table because of their special interest in the Indonesian question.

Speaking as the representative of CANADA, I should like to say that in this draft resolution I have endeavoured to set forth what, in my opinion, would be a reasonable consensus of the Security Council's opinion with regard to the position the Council should take in the light of the first interim report which we have now received and discussed. In drafting the resolution, I have sought to express what is necessary, and in the least controversial terms.

Before submitting the draft resolution to the members of the Security Council, I had the benefit of consulting informally with the two parties directly concerned, and they were good enough to indicate their general concurrence in its provisions.

I should like to draw the Security Council's attention particularly to the last paragraph of this draft resolution, by which continuous control is maintained by the Security Council. In this paragraph, we "request both parties and the Committee of Good Offices to keep the Security Council directly informed about the progress of the political settlement in Indonesia".

The draft resolution has been circulated as document S/678 under today's date. Because of the lateness of the hour, I propose that the Security Council proceed with the discussion of the draft resolution at the next meeting devoted to the Indonesian question. As there is no objection, that meeting will be held at 2.30 p.m. on Friday, 20 February.

Also in view of the lateness of the hour, the meeting of the Security Council scheduled for this afternoon will begin at 3 p.m.

The meeting rose at 1.30 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 18 February 1948, at 3 p.m.*

President: General McNAUGHTON (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

25. Provisional agenda (document S/Agenda 250)

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question:
 - (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).¹
 - (b) Letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General con-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, pages 139-144.

sentants des pays qui ont pris place à la table du Conseil en raison de l'intérêt particulier que présente pour eux la question indonésienne.

Parlant en tant que représentant du CANADA, je voudrais dire que, dans ce projet de résolution, je me suis efforcé de formuler ce qu'il serait, à mon avis, raisonnable de considérer comme l'opinion générale du Conseil de sécurité en ce qui concerne la position qu'il devrait prendre, compte tenu du premier rapport provisoire que nous venons de recevoir et de discuter. En rédigeant ce projet de résolution, j'ai cherché à exprimer le nécessaire, et cela en des termes prêtant le moins possible à controverse.

Avant de présenter ce projet de résolution aux membres du Conseil de sécurité, j'ai eu l'avantage de consulter officieusement les deux parties directement intéressées, qui ont bien voulu me déclarer qu'elles étaient, d'une manière générale, d'accord sur ses dispositions.

Je voudrais attirer spécialement l'attention du Conseil de sécurité sur le dernier paragraphe du projet, aux termes duquel le Conseil de sécurité exercerait une surveillance permanente. Dans ce paragraphe nous invitons « les deux parties et la Commission de bons offices à tenir directement le Conseil de sécurité au courant des progrès du règlement politique en Indonésie ».

Ce projet de résolution a été distribué sous la cote S/678 à la date d'aujourd'hui. En raison de l'heure avancée, je propose au Conseil de sécurité de procéder à sa discussion à la prochaine séance qui sera consacrée à la question indonésienne. Puisque aucune objection n'est formulée à ce propos, cette séance aura lieu le vendredi 20 février, à 14 h. 30.

Toujours en raison de l'heure avancée, la séance de cet après-midi commencera à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 30.

DEUX CENT CINQUANTIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 18 février 1948, à 15 heures.*

Président: Le général McNAUGHTON (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

25. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 250)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:
 - a) Lettre en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situation dans l'État de Jammu et Cachemire (document S/628).¹
 - b) Lettre en date du 15 janvier 1948, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, au sujet de

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139 à 144.